



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE

36-38 rue du Maréchal Koenig - CS 50085 - 67213 Obernai Cedex
03 88 95 53 52 | ccpsso@ccpsso.com | www.cc-paysdesainteodile.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. Prévention des déchets ménagers	6
1.1) Broyage de branches	6
1.2) Développement de la pratique du compostage	6
1.3) Le Repair'café	7
2. La collecte sélective	8
2.1) L'organisation de la collecte	8
2.2) Les tonnages recyclés	9
2.3) Sensibilisation autour de la collecte sélective	10
3. La collecte du verre	11
4. Les déchèteries intercommunales	12
4.1) L'organisation de la gestion	12
4.2) tonnages collectés	12
4.3) Evolutions des filières en 2025	12
4.3) détails des tonnages collectés en déchèterie	13
4.4) Modalités d'accès en déchèteries	15
4.5) Fréquentation des déchèteries en 2025	15
5. Collecte des biodéchets	16
6. La collecte des ordures ménagères	17
7. Bilan 2025 des tonnages collectés	18
7.1) Taux de valorisation	18
7.2) L'évolution des tonnages	18
7.3) Indicateurs de prévention des déchets préconisés par l'ADEME	20
7.4) Redevance incitative et impacts sur les tonnages d'ordures Ménagères	20
7.5) Utilisation du service par les usagers	21
8. Le coût financier du service	22
8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO	22
8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2025	22
8.3) Compte d'exploitation de la délégation de service public 2025	23
8.4) Couts du service présentés à la tonne et à l'habitant	23
9. Modalités de facturation	24
9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2025	24
9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2025	25
10. Evolutions du service 2026	26

PREAMBULE

PRODUCTION DE DÉCHETS EN 2025 PAR HABITANT



- 29 catégories de déchets collectés et valorisés
- 2 824 heures d'ouverture
- 72 595 passages

- Collecte en porte à porte tous les 15 j
- Incinération avec valorisation énergétique

- 9 catégories d'emballages triés et recyclés
- Collecte en porte à porte tous les 15 j

- 55 bornes installées sur le territoire
- Recyclage

- 144 bornes installées sur le territoire
- 52 professionnels adhérents
- Production de biogaz

TONNAGES 2025

Flux	2024	2025	Evolution 2024/2025
Collecte sélective	1 467,12 t 73,50 kg/hab	1 408,05 t 68,79 kg/hab	-59,07 t - 6%
Verre	848,24 t 42,50 kg/hab	858,73 t 41,95 kg/hab	10,47 t - 1%
Déchèterie	5 765,60 t 288 kg/hab	5 760,78 t 281,43 kg/hab	-4,82 t - 3%
Biodéchets	613,66 t 30,74 kg/hab	695,87 t 34 kg/hab	82,21 t 11%
Ordures Ménagères	2 604,46 t 130,48 kg/hab	2 546,13 t 124,38 kg/hab	-27,49 t - 5%
TOTAL	11 299,08 t 566,09 kg/hab	11 269,56 t 550,54 kg/hab	-29,52 t - 3%

Diffusion du présent rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- Présentation en Commission Permanente le 27 mai 2026
- Approbation lors du Conseil de Communauté du 24 juin 2026
- Mise en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPSO)
- Communication aux communes membres

Faits marquants du service en 2025

Renouvellement du contrat de délégation de service public avec VEOLIA

A l'issue d'une consultation, le nouveau contrat de délégation de service public portant sur la prévention et la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les principales évolutions du nouveau contrat concernent les fréquences de collecte en porte à porte, le tri des gravats, l'acquisition de nouveaux véhicules et la création d'un poste de chargé de suivi du contrat.

Mise en place de la collecte en alternance ordures ménagères/Collecte sélective

En application du nouveau contrat de DSP la fréquence de collecte des déchets en porte à porte a été modifiée le 1^{er} juillet 2025. Depuis cette date les ordures ménagères et la collecte sélective sont collectées une semaine sur deux en alternance. Les ordures ménagères sont collectées en semaine impaire et le tri en semaine paire.

Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une communication dédiée auprès des usagers du service et du développement d'une application pour smartphone.



Camion de collecte au biocarburant

En application du nouveau contrat de DSP, le délégataire exploite depuis novembre 2025 deux nouveaux camions de collecte circulant au biocarburant « OLEO 100 ». Cette transition vers une énergie plus verte permettra au service de réduire considérablement son empreinte Carbone.

Déploiement du tri hors foyer

En 2024, la CCPSO a été lauréate de l'Appel à Projet de CITEO pour la mise en place du « tri hors foyer ». La CCPSO et la Ville d'Obernai ont profité de cette opportunité pour lancer le projet de mise en place du tri dans les rues et les parcs de la Ville. En 2025, les équipements de collecte ont été commandés et installés. Les services techniques de la Ville d'Obernai ont posé les équipements dans les espaces publics de la ville d'Obernai notamment dans l'hyper centre historique et dans les parcs : HELL, Léonardsau, aire de jeux Othon Pissot.... Des équipements de tri ont également été installés sur le parvis de l'espace aquatique l'O.



Abris bacs



Corbeille bi - flux

La population desservie

Données de population

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile effectue le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 20 470 habitants répartis sur 6 communes (chiffres INSEE millésimée 2023)

- Bernardswiller : 1 496
- Innenheim : 1 300
- Krautergersheim : 1 809
- Meistratzheim : 1 587
- Niedernai : 1 241
- Obernai : 13 037

Bénéficiaires du service (hors ménages)

En plus des habitants, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile rend le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés à :

- 945 professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, administrations)
- 103 gîtes et meublés

Pilotage du service

La Commission Permanente Environnement - Déchets

Cette commission a été renouvelée pour la mandature 2020 - 2026 par délibération du 17 juin 2020. Elle est composée de 18 membres et est présidée par M. le Vice-Président en charge de l'environnement et des déchets, M. Norbert MOTZ. M. René HOELT a assuré l'intérim de la Présidence de la Commission à compter du septembre 2024. La commission s'est réunie à quatre reprises en 2025, trois commissions ont traité de sujets en lien avec le service public de prévention et de gestion des déchets :

Ordre du jour de la Commission Permanente du 16 avril 2025 :

- Compte rendu du groupe de travail sur la grille tarifaire 2026
- Présentation de la mise en place de la collecte en C0,5
 - o Secteurs concernés
 - o Validations administratives
 - o Communication

Ordre du jour de la Commission Permanente du 4 juin 2025 (partie déchets) :

- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
- Présentation par VEOLIA des rapports annuels du délégataire 2024
- Jardin pédagogique du PATI

Ordre du jour de la Commission Permanente du 19 novembre 2025 (partie déchets) :

- Compte rendu du groupe de travail sur la REOMi du 01/10/2025 et du Bureau des Maires
- Validation des orientations budgétaires 2026
- Modification du règlement de service



1. Prévention des déchets ménagers

Les principales actions de prévention en 2025 ont été les suivantes :

1.1) Broyage de branches

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP, le délégataire a organisé un broyat des branches à grande échelle. Ainsi pendant les mois de février et mars 2025, des bennes dédiées aux branches ont été mises en place sur chaque déchèterie, elles ont permis de collecter 39,78 tonnes.

Les branches ont été stockées puis broyées par un prestataire spécialisé : l'entreprise KRETZ. Le broyat ainsi obtenu a été remis à dispositions des usagers de chaque déchèterie. Le broyat peut servir de couvre sol et d'apport de matière sèche dans les composteurs.

Cette opération a permis de **mettre à disposition des usagers plus de 60 m3 de broyat.**



Intervention d'un broyeur forestier pour la transformation des branches



Broyat mis à disposition sur la déchèterie d'Obernai

1.2) Développement de la pratique du compostage

- **Subvention composteur**

Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, la CCPSO a renforcé les subventions pour l'acquisition d'un composteur :

- Le montant pour l'acquisition d'un composteur de jardin à utiliser sur le territoire est maintenu à 20 € dans la limite de 80 % du coût du composteur de jardin. Il est également possible pour les foyers ayant déjà bénéficié de la subvention après 2012 de bénéficier à nouveau d'une subvention.
- Le montant pour l'acquisition d'un composteur d'appartement à utiliser sur le territoire est porté à 40 € dans la limite de 80 % du coût du composteur d'appartement.

En 2025, la CCPO a financé 8 composteurs de jardin pour un budget de 159,99 €. Depuis sa création en 2012, 343 foyers ont bénéficié de la subvention.

Le nombre d'aides a fortement baissé, cela s'explique par la distribution gratuite de composteur dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets.



• Animations compostage

Malgré la fin du déploiement du tri à la source des biodéchets, la CCPSO a maintenu des animations sur le thème du compostage réalisées par VEOLIA :

- 3 animations se sont déroulées en 2025
- 20 participants ont assisté aux animations
- 15 composteurs de 400 L ont été remis gratuitement

Le nombre de participants est en baisse. Les usagers intéressés par la pratique ont déjà été sensibilisés durant le déploiement du tri à la source des biodéchets.

1.3) Le Repair'café

Le Repair'café est un moment convivial au cours duquel des bénévoles proposent d'aider les habitants à réparer le petit électroménager cassé, abîmé ou en panne. Lors de chaque édition, un atelier couture et informatique (avec la participation du CSC Arthur Rimbaud) est également proposé.

Après le lancement du Repair'café des Terres de Sainte Odile en 2021, les bénévoles ont souhaité organiser 4 sessions en 2025. Elles se sont déroulées :

Editions 2025	05/04/2025	14/06/2025	04/10/2025	22/11/2025	TOTAL
	Obernai	Krautergersheim	Niedernai	Obernai	
Nombre d'objets pris en charge	68	33	33	46	180
Nombre d'objets pris réparés	33	16	22	25	96
Taux de réparation	49%	48%	67%	54%	53%
Quantité de déchets évités (kg)	140,45	96,59	50,19	67,74	354,97



2. La collecte sélective

2.1) L'organisation de la collecte

La collecte sélective a débuté en 1998. Selon les adresses, les habitants déposent les emballages ménagers recyclables dans :

- Des sacs transparents de 50 L fournis par VEOLIA. En 2025, 11 939 rouleaux de 30 sacs de tri ont été remis lors des permanences (soit 51 % des usagers du service).
- Un bac de tri de 360 L ou 660 L à couvercle jaune operculé fourni par la Communauté de Communes. 544 bacs de tri sont en place sur le territoire.
- Un conteneur enterré jaune installé par la Communauté de Communes. 75 conteneurs enterrés sont en place sur le territoire.

Les opérations de collecte, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et assimilés sont réalisées dans le cadre de la délégation de service public confiée à Veolia le 1^{er} janvier 2025.

Jusqu'au 30 juin 2025, la collecte était réalisée une fois par semaine par un équipage composé d'un chauffeur et de deux ripeurs et grâce à un camion bi – compartimenté de 26 tonnes. A compter du 1^{er} juillet, la collecte était réalisée une fois tous les 15 jours par un équipage d'un chauffeur et un ripeur.

Pour réaliser la collecte, le camion a parcouru 28 369 km (mutualisés avec la collecte des ordures ménagères jusqu'au 30/06/2025). La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue une fois par semaine. Pour réaliser la collecte, le camion grue a parcouru 5 475 km.

La collecte sélective est traitée dans le centre de tri COVED de Richwiller (68). Une fois séparées, les différentes matières sont orientées vers des usines de recyclage réparties sur le territoire français et européen.



	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Répartition
En porte-à-porte (sacs et bacs)	1 152,94	1 067,75	76 %
En conteneurs enterrés	314,18	340,30	24 %

En 2024 : 1 408,05 T d'emballages recyclables et de papier ont été collectées soit 68,79 kg/hab.

-59,07 T (-4,03 %) par rapport au tonnage 2024

Les tonnages de collecte sélective sont en baisse en 2025. La baisse s'enregistre sur les tonnages collectés en porte à porte (-7 %) alors que le flux collecté dans les conteneurs enterrés augmente de 8 %.

Malheureusement le taux d'erreurs de tri repart à hausse passant de 13 % en 2024 à 19 % en 2025.

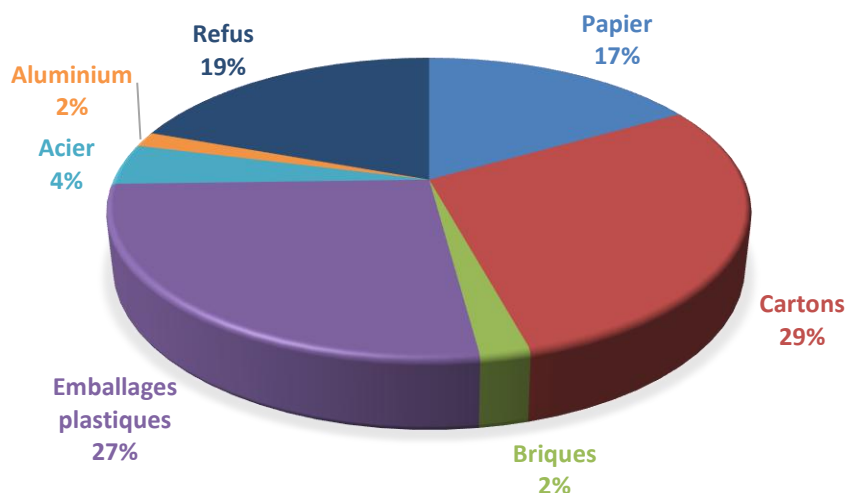
2.2) Les tonnages recyclés

Matériaux		Tonnes recyclées en 2024	Tonnes recyclées en 2025	Evolution 2024-2025
Papier		220,81	231,31	5 %
Emballages cartonnés		382,48	399,60	4 %
Briques alimentaires		52,77	29,56	-44 %
Emballages plastiques		548,46	367,43	-33 %
Acier		62,43	60,86	-4 %
Aluminium		32,86	22,19	-34 %
Refus		187,10	268,10	41 %
Total		1 491,63	1 379,06*	-8 %

*la différence entre le tonnage collecté et le tonnage recyclé correspond au stock présent sur le centre de tri.

La baisse du tonnage de plastique est importante car en 2024, le centre de tri avait procédé à un déstockage. La baisse du flux « brique alimentaire » s'explique par un décalage d'une expédition en 2026. La Communauté de Communes continue d'alimenter le marché de la matière première secondaire dans les mêmes proportions que les années précédentes. Les actions correctives ont été mises en place pour ramener le taux de refus autour des 15 %.

Composition de la collecte sélective 2025



2.3) Sensibilisation autour de la collecte sélective

L'ambassadrice du tri du délégataire a réalisé de nombreuses animations sur le tri des déchets. Dans ses missions, elle est épaulée par la responsable du contrat.

Animations en milieu scolaire

Des animations ont été réalisées dans différents établissements scolaires au cours de l'année 2025. A ces occasions, différents thèmes ont pu être abordés (tri, cycle de vie, destination des déchets, compostage, déchèterie...). Les animations se sont déroulées sous différentes formes : présentation de slides, vidéos, jeux, ateliers manuels...

Chaque classe de l'école Pablo Picasso d'Obernai a été sensibilisée. L'ambassadrice du tri et la responsable de contrat étaient également présentes au Lycée Paul Emile Victor.



Présence à BiObernai

Les ambassadrices du tri étaient présentes au salon BiObernai du 19 au 21 septembre pour présenter le tri à la source des biodéchets, les actions de sensibilisation réalisées, les animations compostage et au développement durable avec le jeu de la « roue ».

Contrôle des sacs de tri

Afin de sensibiliser les usagers sur la qualité de leur tri, des opérations de contrôle du contenu des sacs ont été menées sur Obernai (Haute corniche, quartier Edmond Demange, rue du Gal Leclerc et ZA sud), Bernardswiller, Innenheim et Meistratzheim. Selon la qualité du tri, des cravates de couleur étaient apposées de vert : tri parfait, à rouge : refus de collecte. La majorité de sacs ont été marqués d'une cravate jaune car ils contenaient des petites erreurs de tri comme les mouchoirs, essuie-tout ou des emballages imbriqués. A noter qu'à Obernai (secteur rue du Gal Leclerc) 97 % des sacs étaient parfaitement triés, BRAVO aux habitants de ce secteur pour leur tri. Ce type d'opération a un impact direct sur le taux de refus de tri.

	cravates PARFAIT	feuilles parfait		cravates PRESQUE PARFAIT	feuilles presque parfait		cravates REFUS	feuilles refus		cravates refus bac OM	total usagers sensibilisés
OBERNAI zone bleue, Général Leclerc Mont National 15/10/2025	40	90		1	0		1	0		2	134
%	97,01%			0,75%			0,75%			0,01	100,00%



Stand de distribution des sacs

En 2025, les ambassadrices du tri étaient présentes sur 27 permanences de distribution des sacs de tri et de sacs kraft. Ces temps forts permettent d'aborder plusieurs thèmes avec les usagers : la collecte sélective, la prévention des déchets, l'utilisation des déchèteries.

3. La collecte du verre

La collecte du verre a été la première collecte séparative mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes, elle permet le recyclage du verre collecté.

50 conteneurs d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire de la CCPSO, soit 1 conteneur pour 410 usagers. Les conteneurs de 4m³ sont collectés de manière hebdomadaire, toutes les deux semaines ou tous les mois.

La collecte des conteneurs et leur lavage sont effectués dans le cadre de la délégation de service public. Pour réaliser la collecte, le véhicule a parcouru 3 790 km. Une fois collecté, le verre est stocké et revendu à la société O-I Manufacturing France comme matière première pour la fabrication de nouvelles bouteilles en verre dans l'usine de Gironcourt (88).



En 2025 : 858,73 T de verre ont été collectées soit 41,95 kg/hab.

10,49 T (1,24 %) par rapport au tonnage 2024

(848,24 T en 2024 soit 42 kg/hab)



4. Les déchèteries intercommunales

4.1) L'organisation de la gestion

Les déchèteries intercommunales ont été ouvertes le 1^{er} juillet 2005, la déchèterie Est est située à Krautergersheim sur la route départementale 215 et la déchèterie Ouest est située à Obernai, rue des Ateliers.

La gestion des déchèteries est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia depuis le 1^{er} janvier 2025. Le délégataire est chargé du gardiennage du site, de l'accueil et de l'information des usagers, du transport et de l'évacuation des déchets et leur valorisation.

Pour évacuer les déchets jusqu'au centre de transfert VEOLIA de Rosheim, un camion muni d'une préhension Ampliroll a réalisé 31 777 km. Les déchets sont massifiés puis expédiés dans des filières de valorisation ou d'élimination adéquates.

4.2) tonnages collectés

En 2025 : 5 760,78 T ont été collectées sur les déchèteries intercommunales

-4,82 T (-0,08 %) par rapport au tonnage 2024

(5 765,60 T en 2024)

Après une importante hausse en 2024, les tonnages se sont stabilisés en 2025. La baisse des tonnages de déchets vert en 2025 (année plus sèche que 2024) et des gravats (- 233,32 t) a été compensé par une augmentation quasi généralisée des autres flux dont les encombrants (+ 287 t). Les apports en encombrants (flux par défaut) seront à surveiller par le délégataire afin de maintenir un bon niveau de tri sur les sites.

Le tonnage accueilli sur les déchèteries reste très important, le ratio par habitant est de 280 kg.

4.3) Evolutions des filières en 2025



En 2024, la CCPSO a adhéré à la filière des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB). Cette adhésion permet au territoire de bénéficier de soutiens financiers et de la collecte gratuite du plâtre et des huisseries. Les enlèvements sont réalisés directement par l'éco organisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la filière de valorisation des huisseries a stoppé la collecte des portes et fenêtres fabriquées avant 1997 car les mastics utilisés pour fixer les vitres au cadre contiennent de l'amiante. La présence de cette substance cancérigène rend le démantèlement et le recyclage de ces fenêtres très contraignant.

Cette modification dans les consignes de tri explique la baisse importante des tonnages d'huisseries collectés en 2025 par rapport à 2024. Elle explique également partiellement l'augmentation des tonnages d'encombrants, les portes et fenêtres non pris en charge par la filière sont orientées vers ce flux.

Le torréfacteur NESPRESSO a mis fin à la collecte de ses capsules courant 2025 puisqu'elles sont acceptées dans la collecte sélective.

Avec la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public au 1^{er} janvier 2025, **VEOLIA a réorganisé la valorisation des gravats**. Grâce à un tri mécanique, le recycleur extrait une part importante d'inertes (béton, tuiles, céramique) qui seront concassés et utilisés en remblais. Seuls les éléments fins seront enfouis. Le flux « terreux » est ainsi supprimé.

4.3) détails des tonnages collectés en déchèterie

a. Tonnages pris en charge par le délégataire de service

Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution 2024/2025
Batteries	Recyclage	2,08	2,80	64 %
Bois	Recyclage (SWEDSPAN, 70) et valorisation (Norske skog, 88)	600,91	632,62	5 %
Cartons	Recyclage	343,34	363,44	6 %
Déchets Dangereux (hors filière Eco DDS)	Valorisation (Trédi, Strasbourg, 67)	15,32	17,79	16 %
Déchets verts	Compostage (SEDE, Eschau, 67)	1 318,87	1 141,69	-13 %
Encombrants	Combustible solide de récupération (CHALAMPE 68)	731,74	1 019,12	39 %
Ferrailles	Recyclage (Baruch, Rosheim, 67)	200,66	214,92	7 %
Film plastique	Recyclage	2,66	3,38	27 %
Gravats	Recyclage (DENNI LEGOLL, Griesheim, 67)	294,94	1 158,80	293 %
Huile moteur	Recyclage (SEVIA)	9,09	2,79	-69 %
Huile végétale	Méthanisation (Lycée agricole, Obernai 67)	4,13	3,60	-13 %
Plastiques durs	Recyclage	88,17	95,24	8 %
Polystyrène	Recyclage	22,94	23,60	3 %
Réutilisation/réemploi	Réutilisation (Emmaüs, Scherwiller, 67)	89,74	79,35	-12 %
Terreux	Enfouissement (Veolia, Rosheim, 67)	1 097	0	/
Tontes	Méthanisation (Lycée Agricole, Obernai, 67)	85,25	62,52	-27 %

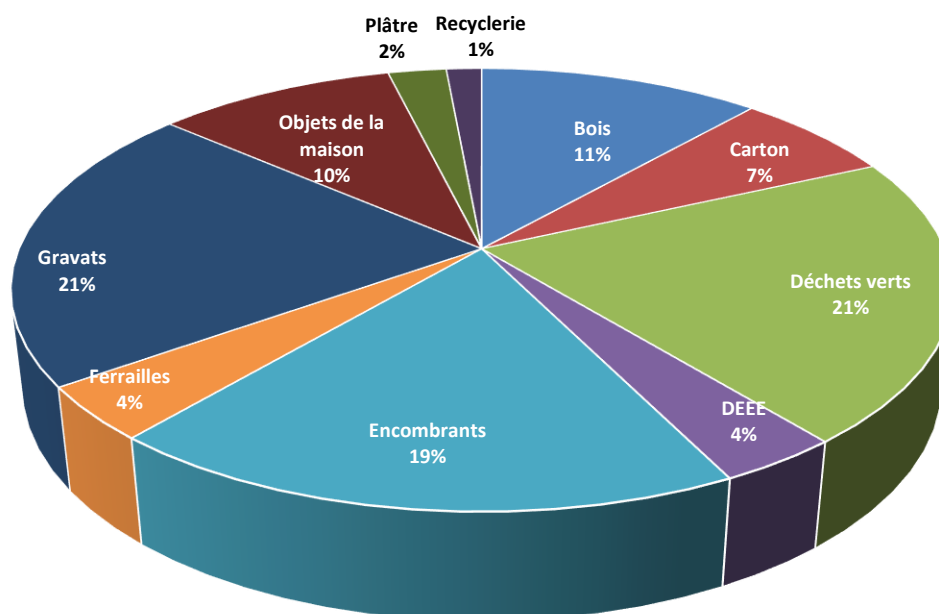
b. Tonnages pris en charge par un tiers dans le cadre d'une convention

Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution 2024/2025
Capsules Nespresso	Recyclage/compostage	7,60	4	-47 %
Cartouches d'encre	Recyclage	0,68	0,94	38 %
Radiographies	Recyclage	0,30	0,15	-50 %

c. Tonnages pris en charge par les éco-organismes

Déchets collectés	Traitement	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution 2024/2025
Déchets Dangereux (filière Eco DDS)	Valorisation (Trédi Hombourg, 68)	13,48	17,37	29 %
Déchets électriques et électroniques	Recyclage (Envie2E, Geispolsheim, 67)	182,56	195,63	7 %
Lampes	Recyclage (Artemise, Vulaine, 10)	1	1,38	38 %
Objets de la Maison	Tri (Sardi, Strasbourg, 67) Recyclage	516	537,24	4 %
Articles de Sport et Loisirs	Valorisation (Envie2E, Geispolsheim, 67)	4,24	5	18 %
Articles de bricolage et jardinage thermiques	Valorisation (Envie2E, Geispolsheim, 67)	1,06	1,739	64 %
Piles	Recyclage	2,38	2,91	22 %
Huisserie	Valorisation (ORIGAMI, Strasbourg, 67)	28,17	2,14	-92 %
Platres	Recyclage (Ritleng, ROHR, 67)	101,11	130,83	29 %

Répartition des tonnages collectés en déchèterie en 2025



NB : Ne sont pas pris en compte dans ce graphique : le polystyrène, les déchets dangereux, les huiles (minérales et végétales), les batteries, les lampes, les piles, les films plastiques, les capsules Nespresso®, les cartouches d'encre, les plastiques durs, les tontes et les huisseries en raison de leurs trop faibles tonnages.

*DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

4.4) Modalités d'accès en déchèteries

Accès des particuliers en déchèteries :

L'accès des usagers en déchèteries se fait au moyen d'un badge d'accès nominatif délivré par la CCPSO. Seuls les usagers résidant sur le territoire de la CCPSO et titulaires d'un abonnement au service sont autorisés à accéder aux déchèteries intercommunales. Les déchets sont acceptés dans la limite d'1 m³ par jour et 60 passages par an.

Accès des professionnels en déchèteries :

L'accès des professionnels en déchèteries est autorisé uniquement aux entreprises domiciliées sur le territoire, et détentrices d'une carte d'accès nominative délivrée par la CCPSO.

L'apport de déchets professionnels est payant. Le règlement se fait par un système de tickets prépayés dématérialisés crédités sur le compte du professionnel. Lors de l'arrivée d'un professionnel en déchèterie, l'agent évalue le volume et la nature des déchets apportés, puis déduit les tickets dématérialisés correspondant à la quantité estimée.

4.5) Fréquentation des déchèteries en 2025

Déchèterie	Particuliers Nbr de passages	Professionnels Nbr de passages	Total	Evolution 2024/2025
Obernai	45 585	1 200	46 785	3,95 %
Krautergersheim	25178	632	25 810	0,78 %
Total	70 763	1 832	72 595	13,24 %
Evolution 2024/2025	14 %	-21,20 %		

L'apport moyen par passage est de 79,35 kg

La fréquentation des particuliers continue sa progression déjà entamée en 2024. Les usagers passent plus souvent en déchèterie mais avec des quantités moindres, l'apport moyen par passage est passé de 86 kg en 2024 à 79 kg en 2025.

La fréquentation par les professionnels continue sa baisse. Des actions de sensibilisation sur sites ont été menées par l'ambassadrice du tri. Elle a rappelé aux professionnels que l'usage d'une carte d'accès « particulier » n'est pas toléré pour le dépôt de déchets professionnels et qu'ils doivent s'acquitter des tickets pour leurs apports.



5. Collecte des biodéchets

Les biodéchets correspondent à tous les déchets organiques liés aux repas : restes de préparation de repas (arêtes de poissons, petits os, épluchures) et restes d'assiette.

Dans l'objectif de réduire la part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles et de se mettre en conformité avec la loi AGEC, la CCPSO a engagé le déploiement du tri à la source des biodéchets. En octobre 2022, la phase d'observation avait été mise en place sur la commune de Bernardswiller et dans plusieurs copropriétés d'Obernai Habitat. Le déploiement a pris fin, conformément au planning annoncé aux habitants, en novembre 2023.

Au 31/12/2025 :

- **52 professionnels** (restaurants, cantines, périscolaires) adhèrent à une collecte en porte à porte de biodéchets. Des bacs de 120 L ou 240 L sont mis à disposition pour cette collecte,
- **10 professionnels « ELISE »** : le délégataire propose aux petits producteurs de biodéchets un nouveau service de collecte en bio-seaux de 8 L par une entreprise d'insertion : ELISE. Les biodéchets sont ensuite valorisés à l'unité de méthanisation de l'exploitation du Lycée Agricole d'Obernai.
- **144 bornes d'apport** sont installées sur le territoire et 6 970 lots de sacs en kraft ont été remis aux habitants pour leur permettre de trier leurs biodéchets

Les professionnels (hors ELISE) et les bornes d'apport sont collectés dans la même tournée. Les biodéchets sont ramassés par un sous-traitant du délégataire : AGRIVALOR. Il a la charge de la collecte mais également du lavage du bac et des bornes à chaque ramassage. Les biodéchets sont ensuite acheminés à l'unité de méthanisation METHACO située à MARLENHEIM (67). Le biogaz produit est injecté dans le réseau de gaz R-GDF.



	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution 2024/2025
Collecte en porte à porte (chez les professionnels)	141,42	185,94	32 %
Collecte en borne d'apport	472,27	509,93	8 %

**En 2025 : 695,87 T de biodéchets ont été collectées soit 34 kg/habitant
+ 82,21 T (+ 13,40 %) par rapport au tonnage 2024**

Le tonnage de biodéchets continue sa progression. L'effet de la mise en place de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours est visible. Les usagers ont détourné les biodéchets du bac d'ordures ménagères vers les bornes de biodéchets.

6. La collecte des ordures ménagères

Selon leur adresse, les habitants déposent leurs ordures ménagères soit dans :

- Des bacs roulants et fermés de 120 L ou 240 L équipés de puces RFID prévus à cet effet et mis à disposition par la Communauté de Communes. 7 468 bacs sont en place sur le territoire.
- Des conteneurs enterrés munis d'un tambour de 60 L accessibles uniquement après la présentation d'un tag personnel en cours de validité. 69 conteneurs enterrés sont en place sur le territoire.

La collecte des ordures ménagères était effectuée au minimum une fois par semaine (C1) en bacs jusqu'au 30 juin 2025. Depuis le 1^{er} juillet 2025, la collecte est effectuée tous les 15 jours (C0,5). Les conteneurs enterrés sont collectés toutes les semaines. Pour certains professionnels, la collecte peut être effectuée 2 fois par semaine (C2) ou même 3 fois par semaine (C3) mais uniquement pour 8 professionnels (Établissements scolaires, hôtels, restaurants et le camping).

La collecte des ordures ménagères est réalisée dans le cadre de la délégation du service public confiée à Veolia le 1^{er} janvier 2025.

- La collecte en porte-à-porte



Jusqu'au 30 juin 2025, la collecte était réalisée une fois par semaine par un équipage composé d'un chauffeur et de deux ripeurs et grâce à un camion bi – compartimenté de 26 tonnes. A compter du 1^{er} juillet, la collecte était réalisée une fois tous les 15 jours par un équipage d'un chauffeur et un ripeur. Pour réaliser la collecte en porte-à-porte, le véhicule a parcouru en 2025 : 28 369 km (mutualisés avec la collecte sélective jusqu'au 30 juin 2025).

- Collecte en apport volontaire



La collecte des conteneurs enterrés est réalisée par un chauffeur à l'aide d'un camion grue de 32 tonnes. La collecte est hebdomadaire. Le service comprend 3 lavages par an des conteneurs (intérieur et extérieur).

Pour réaliser la collecte des 69 points d'apport volontaire, le véhicule a parcouru 2 664 km en 2025.

Les ordures ménagères sont acheminées au centre de transfert Veolia de Rosheim. Elles sont ensuite transférées, par camion gros porteur, à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Strasbourg gérée par la société SENERVAL. L'UVE répond aux exigences réglementaires de protection de l'environnement.

	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Répartition
En porte-à-porte (bacs)	2 178,18	2 093,33	82,21 %
En conteneurs enterrés	426,88	452,80	17,78 %

En 2025 : 2 546,13 T d'ordures ménagères ont été collectées soit 124,38 kg/hab.

-58,33 tonnes (-2,24 %) par rapport à 2024

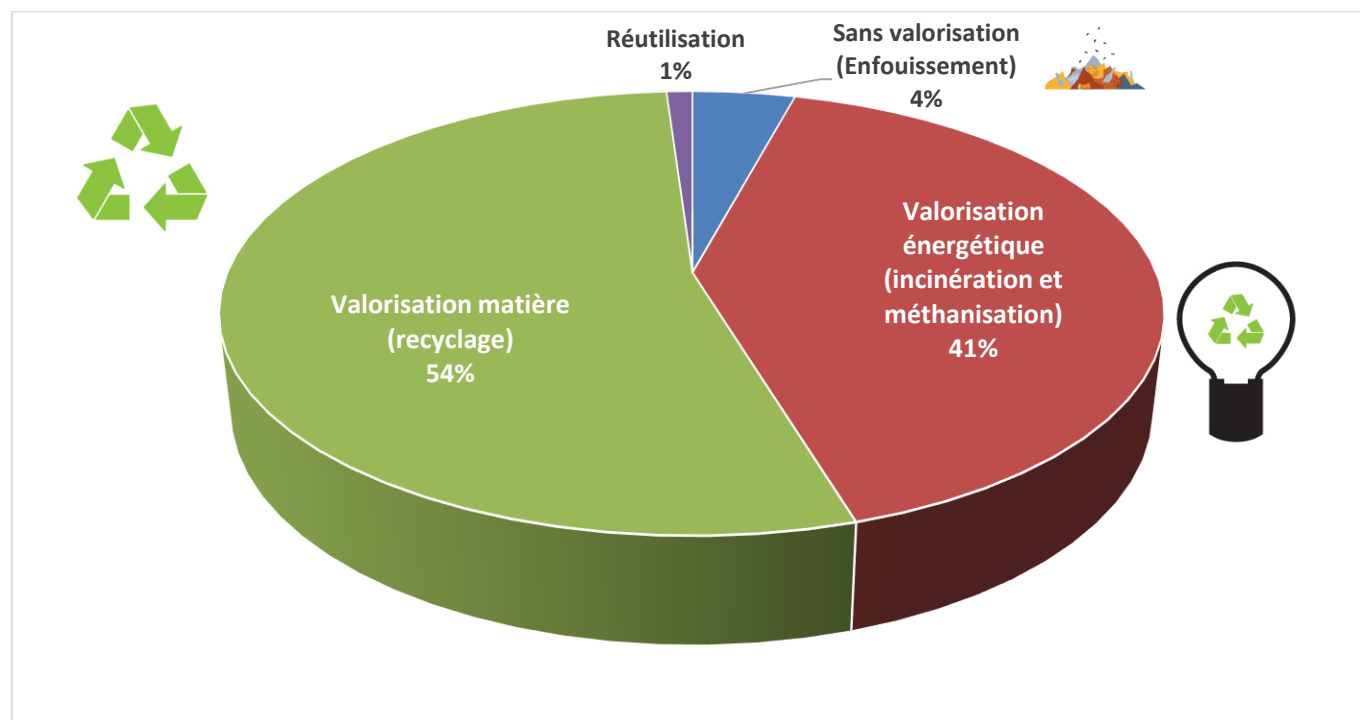
Le report des tonnages entre les ordures ménagères et la collecte des biodéchets s'est poursuivi en 2025, la mise en place de la collecte tous les 15 jours a incité les usagers à trier plus. Le tonnage de collecte en porte à porte baisse de 4 % alors que la collecte en conteneurs enterrés progresse de 6 %.

7. Bilan 2025 des tonnages collectés

7.1) Taux de valorisation

Les taux de valorisation permettent de connaître, pour tous les déchets collectés par la CCPSO, la part qui est recyclée (valorisation matière), la part qui est incinérée et méthanisée (valorisation énergétique) et la part qui est enfouie (sans valorisation). Grâce à la « recyclerie » et au broyage des branches, une partie des apports est réutilisée, ils n'entrent plus dans une filière de traitement.

Pour **11 269,56 tonnes** collectées en 2025, 95 % ont été valorisées soit 10 678,30 t.



Le taux de valorisation matière et énergie ont progressé en 2025. La part des déchets sans valorisation baisse, elle était à 10 % en 2024 et n'est plus que de 4 % en 2025. Cette baisse est directement liée à la nouvelle valorisation des gravats mise en place par le délégataire.

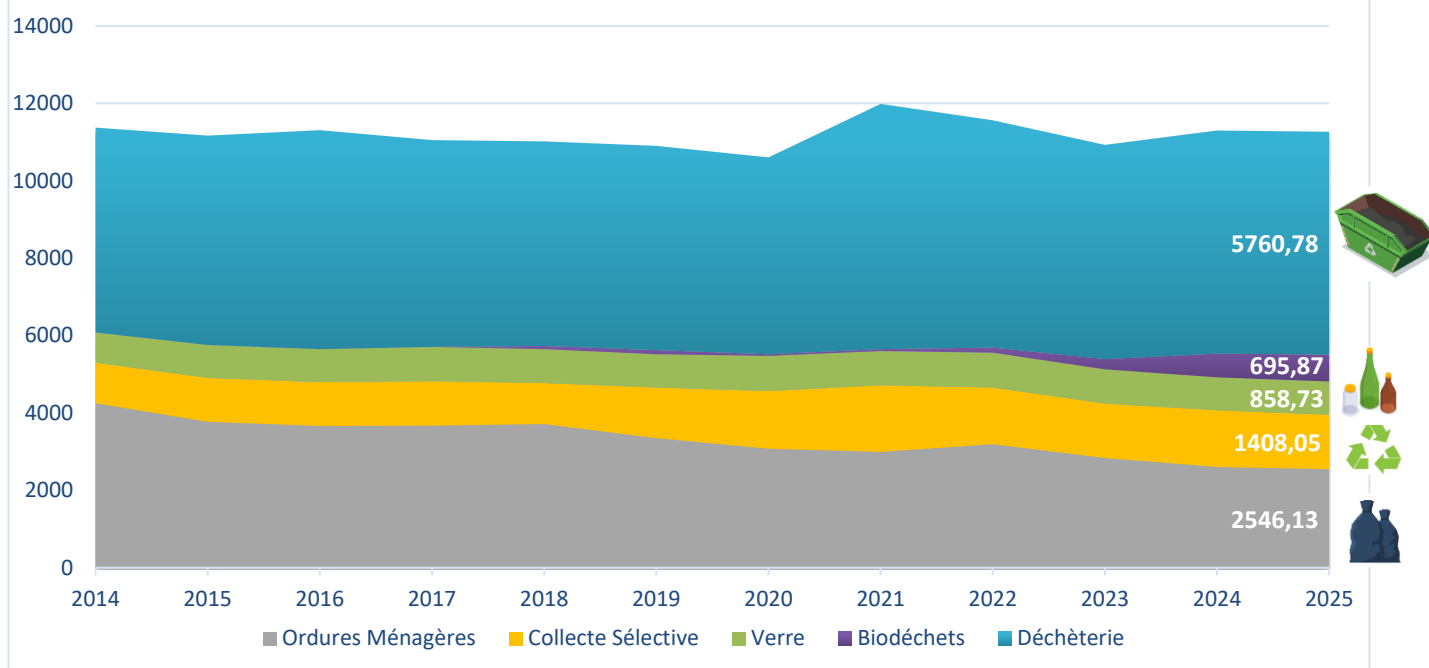
7.2) L'évolution des tonnages

	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution 2024/2025	Performances 2024 (kg/hab.)	Performances 2025 (kg/hab.)
<u>Ordures ménagères et assimilées</u> (Ordures ménagères + collectes sélectives)	5 533,48	5 508,78	-0,45 %	277	269,11
<u>Déchets Occasionnels des Ménages</u> (Déchets collectés en déchèterie)	5 765,60	5 760,78	-0,1 %		

La baisse des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective (-117 t) contribue à la baisse des ordures ménagères et assimilés (déchets du quotidien). Cette baisse est exclusivement constatée sur les collectes en porte à porte et ce en lien direct avec la mise en place de la collecte en alternance.

Les tonnages de déchets occasionnels (déchèterie) restent stables.

Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés 2014-2025



En 2025 : 11 269,56 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées sur le territoire

soit 550 kg par habitant

-29,52 tonnes (-0,26 %) par rapport à 2024

Après une importante hausse des tonnages en 2024, le territoire a réussi à quasi stabiliser sa production de déchets (-0,26 %) en 2025. Cette stabilité est liée à la baisse des tonnages collectés en porte à porte qui sont compensés par une augmentation des biodéchets (au-delà du seul détournement du flux ordures ménagères : +23,88 t) et d'une légère augmentation des tonnages de verre (+ 10,49 t).

Les objectifs du Plan Régional de prévention de gestion des déchets, fixé à 486 kg/habitant, n'est pas atteint avec un tonnage collecté par habitant de 550,57 kg.



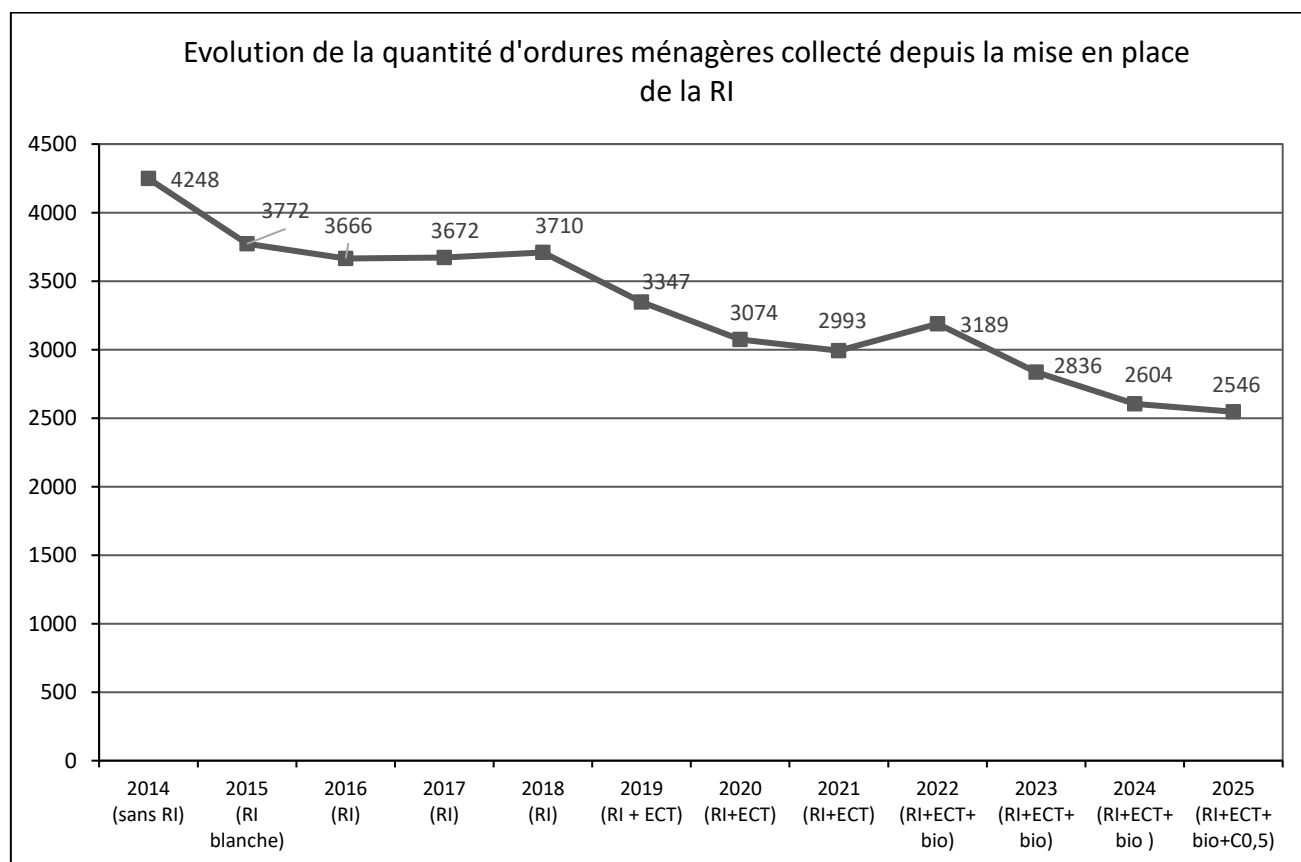
7.3) Indicateurs de prévention des déchets préconisés par l'ADEME

	Ordures ménagères et assimilées (Ordures ménagères + collecte sélective)	Déchets Occasionnels des Ménages (Déchets collectés en déchèteries)	Déchets Ménagers Assimilés DMA (Totaux)	Evolution DMA (Base 100 en 2010)
2010	6 125	5 104	11 229,00	100,00
2011	6 347,87	5 004	11 351,87	101,09
2022	5 691,69	5 874,89	11 566,56	103,01
2023	5 390,07	5 533,64	10 923,71	97,28
2024	5 533,48	5 765,60	11 299,08	100,62
2025	5 508,78	5 760,78	11 269,56	100,36

La production de déchets sur le territoire reste élevée dépassant l'année de référence de 2010 mais les déchets sont mieux triés.

7.4) Redevance incitative et impacts sur les tonnages d'ordures Ménagères

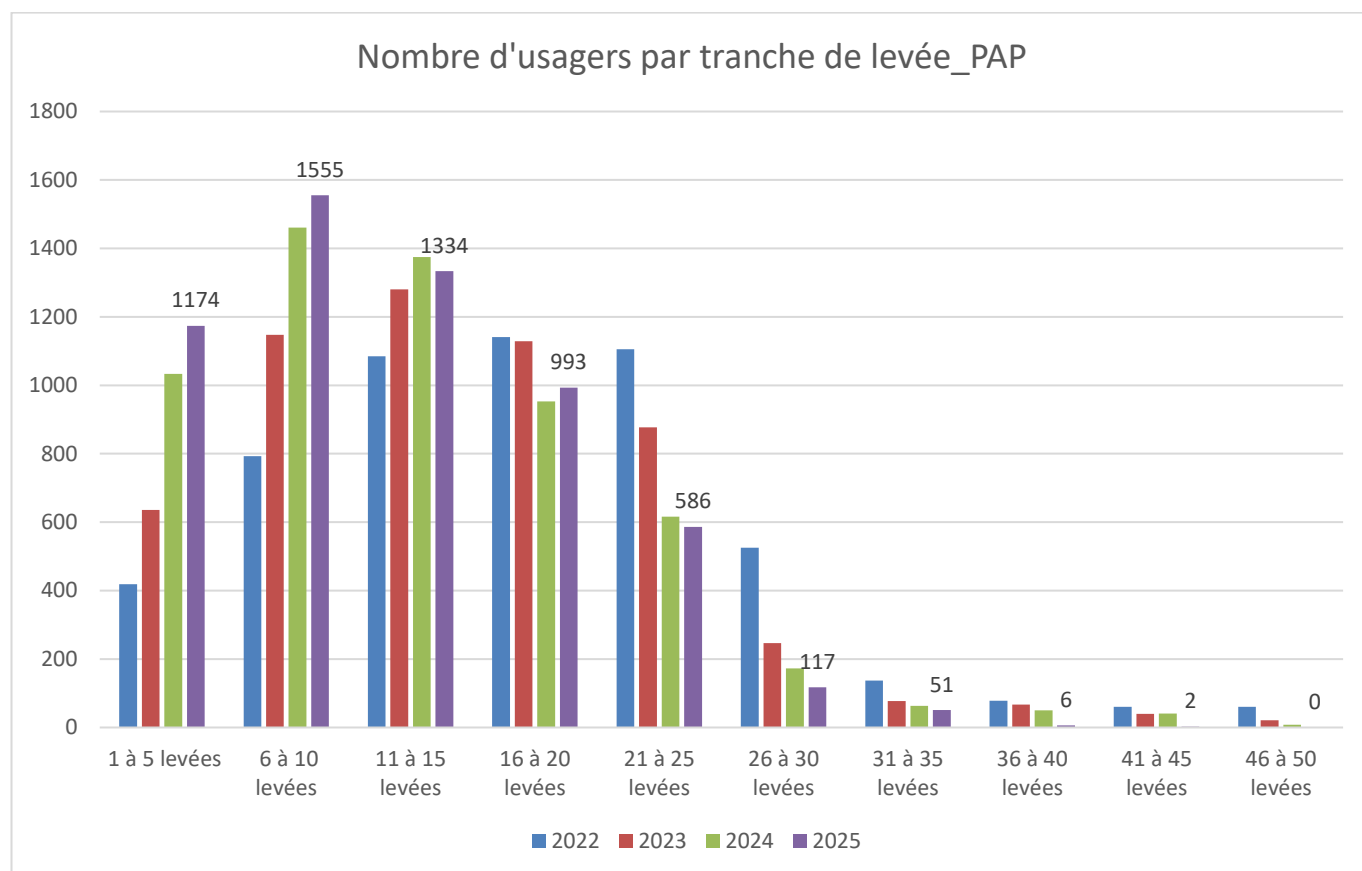
La quantité d'ordures ménagères poursuit sa baisse, -2,24 % entre 2024 et 2025. C'est le fruit d'une dizaine d'années de travail de la collectivité pour inciter les habitants à trier tout ce qui peut l'être. La mise en place de la collecte tous les 15 jours a permis de détourner des tonnes de biodéchets vers les bornes de collecte.



RI : Redevance Incitative, ECT : Extension des consignes de tri, bio : tri à la source des biodéchets, C0,5 : collecte tous les 15 jours.

7.5) Utilisation du service par les usagers

Nombre d'usager en bac individuel



En 2025, les usagers en porte à porte auraient pu bénéficier de 39 collectes d'ordures ménagères (26 collectes du 1^{er} janvier au 30 juin et 13 collectes du 1^{er} juillet au 31 décembre).

97 % des usagers en porte à porte ont utilisé 25 collectes et moins en 2025. Le passage à la collecte tous les 15 jours des ordures ménagères n'a pas modifié profondément l'organisation de la présentation des bacs puisque 94 % des usagers respectent déjà la fréquence d'une collecte tous les 15 jours en 2024.

Les usagers collectés plus de 39 reprises en 2025 ont présenté leurs poubelles avec celles de professionnels qui utilise une fréquence plus élevée. Ces levées ont été facturées.

8. Le coût financier du service

8.1) Extrait du Compte Administratif de la CCPO

Dépenses fonctionnement	CA 2024 (€)
Charges générales (entretien, communication, honoraires ...)	62 480,97
Charges de personnels	49 732,04
Charges d'intérêts	1 026,37
Autres charges reversement à ALPHA	548 837,71
Charges exceptionnelles (protocole accord)	37 000,00
Amortissement et mises au rebut	249 897,97
Totaux	948 975,06

Recettes fonctionnement	CA 2024 (€)
Prestations DSP	254 500,53
Ventes matériaux reversées à ALPHA	660 891,45
Revente OI	23 054,77
Redevance occupation	5 000,00
Totaux	943 446,75

Dépenses investissement	CA 2024 (€)
Conteneurs enterrés et conteneurs	75 622,90
Recyclerie	41 789,55
Remboursement dette (capital)	10 126,75
Totaux	127 539,20

Recettes investissement	CA 2024 (€)
Amortissement et mises au rebut	249 897,97
Subvention ADEME	137 016,00
Totaux	386 913,97

8.2) Chiffres d'affaires de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) 2025

2025 (en € HT)	Chiffre d'affaires de la part fixe	Chiffre d'affaires de la part variable	TOTAL 2025 (€ HT)	TOTAL 2024 (€ HT)	Evolution 2024/2025
Redevables particuliers (Dont Gîtes/meublés)	1 898 233,05	8 708,39	1 906 941,44	1 870 225,29	2 %
Redevables professionnels (Dont Manifestations)	503 198,88	12 193,93	515 392,81	479 729,80	7 %
TOTAL	2 401 431,93	20 902,32	<u>2 422 333,25 (*)</u>	2 349 955,06	3 %
%	99,14 %	0,86 %			

Le chiffre d'affaires de la part variable de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'effondre par rapport à 2024 (- 203%) cela est directement lié à la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours. Le chiffre d'affaires global progresse en lien avec l'augmentation des tarifs votée en novembre 2024.

Il est à noter le travail mené en 2025 par le délégataire pour recouvrer les factures impayées. Ce travail explique en partie la différence avec le chiffre d'affaires présenté et le compte d'exploitation (8.3).

8.3) Compte d'exploitation de la délégation de service public 2025

		2025								Evolution 2024/2025	
		FLUX DE DECHETS							TOTAL		
		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs hors verre		Déchets des déchèteries	Biodéchets			
		PAP	PAV		PAP	PAV					
		Tonnages	2 093	453	859	1 068	340	5 760	696	11 269	
		Part intercommunale	278 424,00 €							278 424 €	11%
CHARGES	Techniques	Prévention	51 671,00 €							51 671,00 €	27%
		Pré- collecte (maintenance, fournitures et distrib sacs)	28 853,00	27 306,00	6 071,00	47 942,00	17 940,00	-	0,00	128 112,00 €	38%
		Collecte	369 923,00	31 991,00	30 703,00	-	52 980,00	104 497,00	184 979,00	775 073,00 €	-3%
		Transfert	67 574,00	14 617,00	10 322,00	41 408,00	13 197,00	216 586,00	-	363 704,00 €	23%
		Incinération	343 150,00	74 229,00				0,00		417 379,00 €	-2%
		Tri/conditionnement				210 844,00	67 197,00	51 099,00	-	329 140,00 €	15%
		Compostage/méthanisation						36 553,00	61 660,00	98 213,00 €	-12%
		Enfouissement						0,00		- €	-100%
		Enlèvement et traitement déchets dangereux						24 673,00		24 673,00 €	10%
		Autres charges	151 583,00					134 188,00		285 771,00 €	-4%
	TOTAL								2 473 736,00 €	4%	
	Structures	Frais de fonctionnement (téléphone, impressions,...)	263 190,0							263 190,00 €	45%
		Marges du délégataire	182 500							182 500,00 €	31%
		Communication	21 833,0							21 833,00 €	194%
		TOTAL								467 523,00 €	43%
TOTAL CHARGES									3 219 683 €	9%	
PRODUITS	Vente de Matériaux				7 265,00	79 967,00		61 093,00		148 325,00 €	45%
	Soutiens Eco Organismes		652 332,0							652 332 €	29%
	Contribution des usagers	REOM et facturation des usagers (manifestation, tickets de déchèteries, bacs...)	2 419 026,00							2 419 026 €	3%
	TOTAL PRODUITS									3 219 683 €	9%
RESULTAT										- €	

La mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public avec ses évolutions a impacté les coûts du service. La mise en place tardive (au 1^{er} juillet 2025) de la collecte en alternance n'a pas permis de contenir les coûts sur l'ensemble de l'année. La progression importante du tonnage d'encombrants en déchèteries (flux onéreux) a impacté des charges de transfert et de tri/ conditionnement. L'augmentation des charges de communication est directement en lien avec la mise en place de collecte en alternance (impression de livrets et mise en ligne d'une application dédiée). Il est noté la progression des soutiens des éco organismes (+29 % par rapport à 2024).

8.4) Coûts du service présentés à la tonne et à l'habitant

Flux	Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables hors verre		Déchets des déchèteries	Biodéchets	TOTAL
Mode de collecte	Porte à porte	Apport volontaire		Porte à porte	Apport volontaire			
Tonnages 2025	2 093	453	859	1 068	340	5 760	696	11 269
€/tonne*	370,89	505,61	77,64	124,75	164,4	176,98	491,46	241,52
€/habitant*	38,08	11,23	3,27	6,53	2,75	17,18	37,78	116,82

(*) coût aidé en € HT (déduction faite des reventes et des soutiens)

Source : matrice Comptacouts

9. Modalités de facturation

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est financé par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative. Depuis le 1^{er} janvier 1999, la redevance est établie selon le nombre de personnes au foyer pour les particuliers et selon la taille de la poubelle (120 ou 240 L) ainsi que le nombre d'enlèvements pour les professionnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la REOMi de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujettie à la TVA (taux à 10 %).

Une augmentation de 6 % des tarifs de la REOM a été votée en novembre 2024 pour l'année 2025.

9.1) Facturation des particuliers et gîtes ruraux en 2025

Facturation pour les foyers collectés en point de regroupement (conteneur enterré), délibération n°2024/05/09 :

Composition du foyer	Part fixe annuelle € HT	Nombre d'ouvertures de tambour incluses	Part variable
1 personne	136,48	60	1,48 € HT par ouverture supplémentaire
2 personnes	203,62	96	
3 personnes	250,47	120	
4 personnes et +	284,48	156	
Gîte, meublé touristique Chambre d'hôte	102,35	48	

Facturation des foyers collectés en porte-à-porte, délibération n°2024/05/09 :

Composition du foyer	Part fixe Annuelle € HT	Nombre de levées incluses	Part variable (coût par levée supplémentaire)	
			Bac individuel	Bac collectif
1 personne	136,48	30	4,38 € HT (bac de 120 L)	6,57 € HT
2 personnes	203,62	30		
3 personnes	250,47	30	6,57 € HT (bac de 240 L)	
4 personnes et +	284,48	30		
Gîte, meublé touristique Chambre d'hôte	102,35	15	4,38 € HT pour un bac de 120 L	

Bac individuel :

- En cas de départ d'un habitant, le mois entamé est facturé sur la base de la date de la dernière levée,
- En cas d'arrivée, la facturation débute à la première levée.

Bac collectif :

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

Dotation en sacs de tri

Annuellement, chaque foyer non équipé d'un bac de tri ou d'un conteneur enterré doit récupérer son quota de sacs de tri pour la collecte sélective des emballages recyclables lors d'une permanence. Le nombre de sacs distribués est calculé en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer :

- Foyer de 1 personne : 2 rouleaux de 30 sacs de tri
- Foyer de 2 personnes : 2 rouleaux
- Foyer de 3 ou 4 personnes : 3 rouleaux
- Foyer de 5 personnes et plus : 4 rouleaux

Dotation en bacs et matériel

Les bacs de collecte sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'un bac est détérioré, l'habitant en fait part à la collectivité qui le remplace gratuitement. Si le bac est volé ou endommagé du fait de l'habitant, un nouveau bac lui sera facturé selon les tarifs suivants (délibération n° 2024/05/09) :

	Conteneur sans serrure € TTC	Conteneur avec serrure € TTC
Bac 120 L	38,50	66,00
Bac 240 L	49,50	77,00
Bac 660 L collecte sélective	/	198,00

Les cartes de déchèteries, les clés des poubelles verrouillées et les tags d'accès aux conteneurs enterrés sont mis gratuitement à disposition des habitants. Lorsqu'une carte, une clé ou un tag est perdu ou non restitué, la nouvelle carte, clé ou tag est facturé au tarif de 6,60 € TTC/pièce (délibération n° 2024/05/09).

9.2) Facturation des entreprises et professions libérales en 2025

Les professionnels (usagers du service non-ménages) produisent des déchets dits « assimilés » car ils sont de même nature que les déchets ménagers et produits dans les mêmes quantités.

La redevance est calculée en fonction du volume du conteneur et du nombre d'enlèvements, comme exposé dans le tableau ci-après (délibération n°2024/05/09) :

Bac Ordures Ménagères € HT	Part fixe en C1 30 levées annuelles	Part fixe en C2 60 levées annuelles	Part fixe en C3 90 levées annuelles	Part variable
120 L	236,70	473,46	710,23	4,38 € HT par levée supplémentaire
240 L	504,90	1 010,166	1 513,96	6,57 € HT par levée supplémentaire
Point de regroupement (Conteneur enterré)	Petit forfait 60 ouvertures annuelles	Grand forfait : 120 ouvertures annuelles		1,48 € HT par ouverture supplémentaire
	236,70	504,90		
Bac Biodéchets	Bio-seau 30 L : 70 € HT		Bac 120 L : 281,69 € HT	Bac 240 L : 562,99 € HT

- En cas de départ, le mois entamé est facturé,
- En cas d'arrivée, la facturation débute le mois suivant.

10. Evolutions du service 2026

Renouvellement du Programme Local de Prévention

Le 31 décembre 2024, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est arrivé à échéance. En 2025, la CCPO a consulté un bureau d'études et en 2026, les travaux vont se poursuivre avec le rendu du diagnostic et les premières réunions de la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi du nouveau programme.



Modification de la grille tarifaire

Les élus ont souhaité intégrer au nouveau contrat de DSP une révision en profondeur de la grille tarifaire avec pour objectifs de

- Supprimer la notion de nombre de personnes par foyer pour la détermination du tarif,
- Intégrer une facturation de l'ensemble des flux traités par le service public.

Ce travail sera mené en 2026 pour une mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} janvier 2027.



Travaux sur les bâtiments des déchèteries intercommunales



Les déchèteries d'Obernai et Krautergersheim fêteront leurs 21 ans en 2026. Les locaux des gardiens présentent plusieurs désordres comme un fort taux d'humidité avec la formation de condensation et la présence excessive de RADON sur le site d'Obernai. Des travaux d'étanchéité des huisseries et de mise en place d'une ventilation mécanique sont nécessaires. Ces travaux seront menés courant 2026.